

18 SEP. 2015

Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Mairie de Monestier d'Ambel

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Le onze septembre deux mille quinze le conseil municipal s'est réuni à 20 heures en mairie sous la présidence de Monsieur BERTRAND, maire, à la suite de la convocation adressée le trois septembre deux mille quinze et de l'affichage effectué le quatre septembre deux mille quinze.

Présents : Jean- Paul BERTRAND, Claude SEGURA , Jean-Yves BURGUN, Marie-Hélène DANET, Georges CONTARD, Eric ROUX, Mireille SARRAZIN ;

Nombre de membres du conseil en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Le quorum est atteint.

Jean-Yves BURGUN assure le secrétariat.

Objet : Indemnité de fonctions à une conseillère municipale.

M. le Maire expose qu' en application des dispositions de l' article L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonctions spécifique qui doit, toutefois rester dans le cadre de l' enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas, l' indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l' indemnité maximale susceptible d' être allouée au Maire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l' unanimité,

.vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

.vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014,

.vu l' arrêté municipal N° 1-2015, en date du 10 septembre 2015, portant délégation du Maire à Marie-Hélène DANET,

. considérant le travail municipal qu' effectue Mme Marie-Hélène DANET, conseillère municipale

° décide d' allouer, avec effet au 1^{er} octobre 2015, une indemnité de fonctions au taux de 1,91% de l' indice brut 1015, à Marie-Hélène DANET, Conseillère Municipale déléguée pour traiter les affaires liées aux finances communales, soit un montant mensuel de 72,60 €.

L' état des indemnités est le suivant :

Jean-Paul BERTRAND, Maire, 17% de l' indice 1015

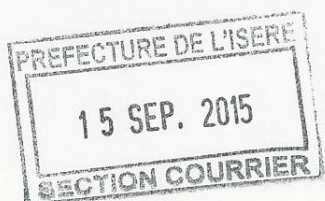
Claude SEGURA, Premier adjoint, 55% du maximum prévu, soit 55% de 6,6% de l' indice 1015

Jean-Yves BURGUN, Deuxième adjoint, 55% du maximum prévu, soit 55% de 6,6% de l' indice 1015

Marie-Hélène DANET, Conseillère Municipale, 1,91% de l' indice 1015.

Ainsi fait et délibéré, les jours , mois, an que dessus. Ont signé les membres présents. Au registre sont les signatures.

Délibération affichée le 18 SEP. 2015



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Paul BERTRAND